

République de Côte d'Ivoire
Union-Discipline-Travail



**VINGT-DEUXIEME CONFERENCE DES PARTIES (COP22)
SUR LE CLIMAT**

MARRAKECH, AU MAROC, 07 - 18 NOVEMBRE 2016

**NOTES CONCEPTUELLES
DES SIDE-EVENTS
AU STAND CÔTE D'IVOIRE
Au Pavillon 5**



MARRAKECH COP22 | CMP12
UN CLIMATE CHANGE CONFERENCE 2016

Contacts : +212600741157, eric_michel_assamoi@yahoo.fr, +212600741138, richeassie@gmail.com
Prof. OCHOU AbéDelfin (ochou.delfin@gmail.com) et Prof. KOUADIO Georges (adrohpano@gmail.com)

Mardi 08 Novembre 2016 de 10h à 11h30

PANEL : Les collectivités territoriales et le changement climatique : initiatives de l'Assemblée des Régions et Districts de Côte d'Ivoire. Organisé par **l'Assemblée des Régions et Districts de Côte d'Ivoire (ARDCI)**.

Contexte : Le dérèglement climatique constitue un des plus importants défis pour le développement durable, pour la santé et le bien-être des populations ainsi que pour l'économie des Etats. Bien qu'émettant moins de 3% de Gaz à Effet de Serre (GES), l'Afrique n'échappe pas aux effets néfastes du changement climatique. Ce phénomène provoque d'importants dégâts et perturbations dans nombre de pays du continent. On pourrait citer, entre autres, les inondations, les sécheresses, la modification des précipitations, l'assèchement des cours d'eau, etc. Cette situation a de graves conséquences sur la vie humaine et les économies nationales. En effet, l'on assiste, entre autres, à une baisse drastique des productions agricoles dont dépend la quasi-totalité des pays africains en termes de sources de revenus, à l'insécurité alimentaire et à la menace de l'état de santé des populations, déjà parmi les plus vulnérables dans le monde. A ce propos, selon le rapport du Cabinet britannique Maplecroft sur la vulnérabilité des pays et des villes au réchauffement climatique, publié en 2015, l'on enregistre sept (7) pays en Afrique sur les dix (10) pays les plus menacés, d'ici les trente prochaines années. La lutte contre le changement climatique exige donc une action commune, plus de responsabilité et de solidarité à tous les niveaux de gouvernance, ainsi que des efforts de la part de l'ensemble des citoyens. Certes les gouvernements œuvrent inlassablement à bâtir des stratégies climatiques nationales et à les mettre en harmonie avec le cadre international mais, il convient de bien noter que la lutte opérationnelle contre le changement climatique se joue à l'échelle territoriale. En effet, les collectivités territoriales, comme tous les acteurs non-étatiques, ne sont pas signataires de la Convention-Cadre des Nations-Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC), elles ne participent pas aux négociations lors de la COP. Néanmoins, elles ont un rôle prépondérant à jouer dans la lutte contre le changement climatique de par les compétences à elles dévolues et de par leur proximité des populations et des réalités du terrain.

Objectif : Montrer le rôle prépondérant des collectivités territoriales (CT) en matière de lutte contre le changement climatique et vulgariser les initiatives locales en la matière.

Quatre Intervenants

- M. AKA Aouélé Communication du Représentant du Président de l'ARDCI
- M. KONE Souleymane
- M. Gabriel YACE
- M. BEUGRE Donatien

Mardi 08 Novembre 2016 de 14h à 15h30

PANEL : Actions du FEM en Côte d'Ivoire. Cas de quelques projets : (i) Alliance pour un manioc durable, (ii) compostage des déchets et (iii) PROGEPCI. Organisé par **le Point Focal Opérationnel FEM Côte d'Ivoire**.

Contexte : Autour de 2,40 millions de T/ an, le manioc est la 2^{ème} production vivrière, après l'igname en Côte d'Ivoire. Il est consommé sous diverses formes. L'attiéké qui en est le principal dérivé traditionnel est un véritable phénomène de société. Très prisé, sa demande est en constante croissance au plan local et ailleurs dans le monde. L'attiéké constitue aujourd'hui, un enjeu économique majeur et vient d'être labélisé par l'Etat, tant les convoitises sont nombreuses. Produit essentiel, il est identifié depuis 2013, dans la Stratégie Nationale d'Exportation (SNE) comme prioritaire par le PACIR (Programme d'Appui au Commerce et à l'Intégration Régionale) et fait l'objet d'autres programmes nationaux et sous régionaux. Malgré cette prise en compte, la Côte d'Ivoire a connu une pénurie alimentaire aigüe cette année de ce produit à l'instar d'autres, due aux effets du réchauffement climatique et les populations ont connu diverses situations (pénuries alimentaires, perte de revenu, arrêt d'activité, flambée des prix ...) confirmant que "l'adaptation au changement climatique signifie avant tout la sécurité alimentaire " et que « l'agriculture est essentielle pour combattre la pauvreté, la faim et le changement climatique dans le même temps » (source FAO). L'ONG Organisation pour la Promotion de l'Entrepreneuriat Industriel Féminin en Afrique (OPEIF Afrique), avec l'appui de l'Etat, a un projet intitulé : « la production industrielle durable dans le manioc et d'autres secteurs de l'agroalimentaire, grâce à l'utilisation des applications des énergies renouvelables des technologies à faible émission de carbone », organisera un panel dénommé sur la thématique « l'alliance 22 pour un manioc durable ».

Objectif : Il s'agit de contribuer à la visibilité des projets structurants, notamment ceux concernant les filières vivrières en général et du manioc en particulier sur le potentiel climatique des filières vivrières et l'opportunité d'organiser la résilience des populations en général et des agriculteurs en particulier.

Cinq Intervenants

- Mme KONE Alimata, Secrétaire Permanente, Point Focal Opérationnel du FEM en Côte d'Ivoire
- Mme AHOUMA KOUASSI Cécile, PCA de l'ONG OPEIF Afrique
- M. GUEI Emile, Holding Groupe EOULEE
- Prof. KOUADIO Georges, Directeur Général de l'Environnement (MINEDD)
- ONUDI

Mercredi 09 Novembre 2016 de 10h à 11h30

CONFERENCE : Les services climatiques face aux impacts de la variabilité du climat sur les activités socio-économiques en Côte d'Ivoire, organisé par la **Société d'Exploitation et de Développement Aéroportuaire, Aéronautique et Météorologique (SODEXAM)**.

Contexte : Lors de la troisième Conférence mondiale sur le climat (Genève, 2009) il a été décidé à l'unanimité d'instaurer un cadre mondial pour les services climatologiques, à l'initiative de l'ONU et sous l'égide de l'OMM, pour orienter le développement et l'utilisation d'informations et de services climatologiques scientifiquement fondés et faciliter ainsi la prise de décisions. Les quatre premiers secteurs prioritaires du Cadre mondial sont l'agriculture et la sécurité alimentaire, l'eau, la santé et la réduction des risques de catastrophes. Aujourd'hui, il faut ajouter le secteur de l'énergie. De nombreux secteurs socio-économiques sont très sensibles aux extrêmes météorologiques et climatiques alors que les décideurs ne sont pas suffisamment armés pour tirer efficacement parti des informations climatologiques fournies pour gérer les risques climatiques présents et à venir, ainsi que les risques induits sur les écosystèmes. Afin d'informer la population, la SODEXAM, Autorité Météorologique Nationale, envisage de prononcer une conférence sur l'état du climat national et ses impacts pour une prise en compte de l'information climatique dans les politiques et activités socio-économiques. Au cours de cette conférence, il s'agira de présenter l'état du climat national, la variabilité et/ou le changement climatique comme un concept d'actualité compte tenu des défis socio-environnementaux auxquels doivent faire face les communautés.

Objectif : Améliorer la visibilité sur les services climatiques fournis aux secteurs socio-économiques pour une meilleure résilience et d'adaptation face aux impacts du climat.

Six Intervenants

- EZALEY Georges Philippe, Directeur Général de la SODEXAM
- KONATE Daouda, Directeur de la Météorologie Nationale
- DJE KOUAKOU Bernard, Point focal du GIEC en Côte d'Ivoire
- Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
- Ministre de la Recherche Scientifique
- ANADER

Mercredi 09 Novembre 2016 de 14h30 à 16h00

PANEL : Les entreprises ivoiriennes s'engagent dans la lutte contre les changements climatiques. Organisé en collaboration avec la CGECI, SIFCA, Holding Groupe EOULEE, CCI-CI et Partenaires Techniques et Financiers.

Contexte : Dès son accession au pouvoir, le Président Alassane Ouattara a fait du partenariat public privé un des piliers essentiels de la relance de l'économie ivoirienne. Le monde des affaires s'est fortement amélioré. La Côte d'Ivoire est devenue une plate-forme qui attire les investisseurs. La Côte d'Ivoire s'est dotée en 2014 d'une loi d'orientation sur le Développement Durable et en 2016 a pris un décret pour la mise en place dans toutes les organisations de la société des Comités de Développement Durable. Les entreprises de Côte d'Ivoire ont activement participé à l'élaboration de la feuille de route de l'accord de Paris et se sont engagés à accompagner le gouvernement ivoirien à la mise en œuvre de cette feuille de route. En effet, les conséquences du changement climatique qui se font sentir dans tous les secteurs d'activité ont conduit les entreprises à aller vers des modes de production et de consommation durables. De nouvelles technologies sont testées et mises en œuvre. Des projets dans le domaine de l'atténuation, de la valorisation de la biomasse comme source d'énergie, la transformation des déchets en énergie, la mise en application de la Responsabilité Sociétale des Organisations, l'appui constant aux actions gouvernementales dans le cadre de la mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre du PND-2016-2020. Les entreprises de Côte d'Ivoire ont des projets qui couvrent tous les domaines de l'accord de Paris. Elles s'engagent à contribuer de manière efficiente à la mise en œuvre de l'accord de Paris

Objectif : Cette rencontre a pour objectif de mobiliser les partenaires techniques et financiers pour apporter leur appui au secteur privé national dans la mise en œuvre de l'accord de Paris.

Six Intervenants

- MINEDD
- CGECI
- CCI-CI
- SIFCA
- HOLDING GROUPE EOULEE
- AD Solar

Jeudi 10 Novembre 2016 de 10h à 11h30

PANEL : Lutte contre la pollution atmosphérique dans le district d'Abidjan : défis et opportunités. Organisé par le **Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MINEDD)** **en collaboration avec le Ministère de la Santé Publique, Ministère de la Recherche Scientifique et le Ministère des Transports.**

Contexte : La Côte d'Ivoire s'est engagée à réduire ses émissions de GES de 28% d'ici à 2030, pour contribuer à la lutte mondiale contre les changements climatiques. A cet effet, le Gouvernement ivoirien a traduit cet engagement au niveau national et international, dont la ratification de l'accord de Paris. Différents projets sont menés pour soutenir cet engagement. Au niveau de la préservation de la qualité de l'air et de la santé humaine, le Ministère de l'environnement, par le biais de la Direction de la Qualité de l'Environnement et de la Préservation des Risques a œuvré au renforcement du cadre réglementaire, à l'élaboration de stratégie pour limiter la pollution de l'air, mais également pour prévenir les maladies dues à la pollution de l'air. La Section 4 de l'INDC/NDC : « Processus de planification, mise en œuvre et suivi de l'INDC : Opérationnalisation des INDC » porte Création d'un Observatoire de la qualité de l'air (CO, SO, etc.) et de suivi des GES (Suivi de la qualité de l'air comme objectif). Aussi, conformément à l'alinéa 7 de l'article 7 de l'accord de Paris, qui stipule que « les Parties devraient renforcer leur coopération sur le renforcement des mesures d'adaptation, par le partage des informations, de bonnes pratiques, les expériences et les leçons apprises, la Côte d'Ivoire voudrait faire connaître les actions relatives à la préservation de la qualité de l'air, qu'elle a entreprise dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique.

Objectif : Cette rencontre a pour objectif de partager les expériences de la Côte d'Ivoire en matière de lutte contre les changements climatiques, de faire le point de ses actions prioritaires réalisées et/ou en cours, de la COP21 à ce jour (COP22).

Cinq Intervenants

- Le représentant du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MINEDD)
- Le représentant du Ministère de la santé et de l'Hygiène Publique (MSHP)
- Le représentant de la SODEXAM
- Le représentant de l'ENDA
- Le représentant de la PNUE

Jeudi 10 Novembre 2016 de 14h à 15h30

CONFERENCE : Vulgarisation des foyers améliorés et de biocombustibles issus des résidus agricoles compatibles à la REDD+ en Côte d'Ivoire. Organisé par l'**Alliance Ivoirienne des foyers améliorés et énergies de cuisson propres**.

Contexte : La Côte d'Ivoire a connu l'un des taux le plus élevé de déforestation en Afrique. La croissance démographique et les pratiques agricoles traditionnelles ont conduit à des activités agricoles extensives sur brûlis de façon continue et l'exploitation des ressources forestières pour les besoins énergétiques considérés comme deuxième moteur de la déforestation. Au bout d'un siècle, la Côte d'Ivoire a perdu environ 80% de son couvert forestier et moins de 5% de ces forêts primaires est resté intact. L'énergie domestique est constituée généralement de biomasses ligneuses (58,4 %), sous forme de bois de chauffe et de charbon de bois. Avec l'urbanisation, la production de charbon sur le plan national est passée de 400.850 tonnes en 2003 à 488.128 tonnes en 2012. La production de bois de chauffe a également augmenté, mais à un rythme plus modéré de 8.699.979 m³ à 9.034.617 m³. Dans les zones rurales, la majorité des ménages dépendent du bois de chauffe pour la cuisson (90%). Dans les zones urbaines, les consommateurs utilisent plus le charbon de bois (47%) que le bois de chauffe (35%) avec une consommation annuelle d'environ 20 millions de m³. Aussi il est démontré que 20% de bois de chauffe utilisé par les ménages provient directement des forêts avec des points de carbonisation situés à proximité ou même dans les forêts classées. En Côte d'Ivoire, les ménages ruraux utilisent généralement les foyers traditionnels à trois pierres pour la cuisson. La forte Pollution de l'Air des Ménages causée par la combustion inefficace et les cuissons d'intérieur, affecte principalement femmes et enfants. Les performances varient selon les modèles : • 50 à 60% de réduction de la consommation de charbon de bois; • 60 à 70% de réduction de la consommation de bois ; • 1 à 2,5 Mt d'émissions de CO₂ enregistrées par foyer et par an ; • La possibilité de générer des revenus grâce à la certification de compensation carbone ;Le pays présente un potentiel énorme non exploité en terme de vulgarisation de foyers améliorés et des combustibles alternatifs afin de diminuer la pression sur la forêt et d'accroître le stock de carbone.

Objectif : Présenter le projet de vulgarisation des foyers améliorés et de production de combustibles domestiques compatible à la REDD+ en Côte d'Ivoire.

Cinq intervenants

- Président de l'Alliance Ivoirienne des foyers améliorés et énergies de cuisson propres, MUTSHIPAYI Jibikilayi,
- Point Focal de la CCAC, Prof. KOUADIO Georges, MINEDD
- Coordonnateur de la CCAC, BRIDA Ange-Benjamin
- Un représentant de la CCAC, PNUE
- Un représentant du Ministère des Eaux et Forêts

Vendredi 11 Novembre 2016 de 10h00 à 11h30

PANEL : Education relative au Développement Durable. Organisé par **l'Organisation Non Gouvernementale Ivoire DD.**

Contexte : Dans le cadre de la promotion du développement durable en Côte d'Ivoire, l'ONG Ivoire DD s'est engagée à assister les institutions et le secteur privé notamment le Ministère de l'Education Nationale dans la sensibilisation des enseignants et des élèves des établissements primaires. Cette cible a été choisie en vue de leur inculquer l'importance de la protection de l'environnement et la maîtrise des notions relatives au développement propre en vue de la mise en œuvre dans ces établissements ciblés des projets éligibles à la lutte contre les changements climatiques afin de les soumettre aux fonds d'appui environnementaux pour leur réalisation effective.

Objectif : Sensibiliser les institutions, les entreprises et la société civile dans la démarche de développement durable.

Deux intervenants

- GUEI Emile, Vice-Président de l'ONG Ivoire DD en charge de l'Environnement – changement climatique
- Prof. KOUADIO Georges, Directeur Général de l'Environnement (MINEDD)

Vendredi 11 Novembre 2016 de 13h00 à 15h00

PANEL : Innovations en matière d'adaptation aux changements climatiques et de réduction des risques de catastrophes en Côte d'Ivoire : Des initiatives pilotes sectorielles à un cadre programmatique à travers l'élaboration du Plan National d'Adaptation, **organisé par le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable en collaboration avec le PNUD Côte d'Ivoire et le Programme d'Appui Global aux processus PNA.**

Contexte : Lors de la 21^{ème} Conférence des Parties de la Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, qui a abouti à l'adoption de l'Accord post-2020 sur le Climat à Paris, la Côte d'Ivoire s'est engagée, à travers ses Contributions Prévues Déterminées au niveau National (CPDN/INDC), à réduire de 28% d'ici 2030, ses émissions de gaz à effet de serre. Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le Climat et des INDC, le Pays s'est doté d'une feuille de route (2016-2020) Post CoP 21. Onze (11) secteurs prioritaires d'adaptation ont été identifiés au niveau national dont six (06) à forte vulnérabilité (Agriculture/Elevage/Aquaculture, Utilisation des terres, Forêts, Ressources en eau, Energie et Zones côtières) et cinq (05) de vulnérabilité moyenne à faible (Pêche, Infrastructures (habitats), Transport (routes), Santé publique et Genre). Par ailleurs, le Pays dispose d'un Plan d'Actions pour la Réduction des Risques de Catastrophes (RRC) évalué à 50 milliards de Fcfa (soit environ 97,5 millions de dollars US) dont l'accord de mise en œuvre a été signé le 8 septembre 2016 avec le Système des Nations-Unies. Par ailleurs d'autres initiatives pilotes sont mises en œuvre au niveau national. Il s'agit, par exemple du système d'information sur l'environnement côtier conduit par le PNUD et du projet d'évaluation des risques hydrométéorologiques de la ville d'Abidjan conduit par le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MINEDD). C'est dans ce contexte que le MINEDD veut mobiliser des ressources auprès du Fonds Vert pour le Climat (FVC) en vue d'élaborer et mettre en œuvre son Plan National d'adaptation (PNA) aux changements climatiques grâce à l'assistance financière et technique du Programme d'Appui Global aux Plans Nationaux d'Adaptation (PAG-PNA). Cette action est inscrite dans la composante 5 (gouvernance climatique et environnementale) de la feuille de route nationale de l'Accord de Paris sur le Climat et des INDC.

Objectif : Faciliter les échanges d'expériences à travers la présentation des initiatives en matière de RRC et le cadre de planification et d'intégration de l'adaptation aux changements climatiques dans les secteurs vulnérables en Côte d'Ivoire et en Afrique de l'Ouest.

Quatre Intervenants

- Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (PF RRC et PF adaptation)
- PAG-PNA
- PNUD Côte d'Ivoire
- Quatre pays Ouest-africain (Burkina fasso, Niger, Benin, Sénégal)

Samedi 12 Novembre 2016 de 10h00 à 11h30

PANEL : Solutions alternatives durables de lutte contre les ennemis des cultures par l'utilisation des bio-pesticides. Organisé par le **Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS)**.

Contexte : L'homme a toujours eu besoin de protéger ses cultures en vue d'accroître leurs productivités. Les mesures de lutte sont utilisées pendant les périodes de végétation et après les récoltes dans le souci de limiter d'une part les infections des parasites en cours de végétation et d'autre part, le développement des infections latentes qui ont eu lieu avant la récolte. Les cercosporioses sont les affections les plus redoutables en culture de bananiers. Causées par des champignons du genre *Mycosphaerella*, ces maladies détruisent le système foliaire et entraînent le murissement précoce des fruits. La solution chimique aux pertes de rendement est de loin la plus utilisée, bien que coûteuse et peu respectueuse des conditions environnementales. Cependant, elle se présente comme une méthode de lutte pouvant être dangereuse, tant pour les producteurs que pour les consommateurs. L'usage exclusif de la lutte chimique contribue à développer des foyers de résistance. En culture industrielle de bananier comme en culture maraîchère, les pertes de productions constituent un manque à gagner très énorme chez les producteurs. L'une des difficultés pour les producteurs est la disponibilité des produits biologiques, respectueux des conditions environnementales. Un fongicide biologique issu des produits de la flore ivoirienne, a été pour la première fois en Côte d'Ivoire mis à la disposition des producteurs (Société Bananière MAUBERT KABLAN (SBMK) d'Aboisso). Il s'agit de mettre à la disposition des consommateurs des produits de qualité, exempt de débris et économiquement accessibles aux petits exploitants. En plus, le NECO a eu la même efficacité que certains fongicides de synthèse à la même dose (10 ml/l). L'utilisation de ce fongicide biologique est moins contraignante (moins dangereuse pour l'applicateur et évite d'avoir des LMR dans les fruits et donc moins dangereuse pour le consommateur). Enfin la formulation du NECO peut être réalisée en plantation par les producteurs eux-mêmes.

Objectif : Promouvoir l'utilisation de bio-pesticides comme solution alternatives durables à certaines formulations chimiques et comme contribution à réalisation de l'INDC de la Côte d'Ivoire

Sept Intervenants

- Prof. KONE Daouda, Directeur de l'école doctorale WASCAL (Changement Climatique et Biodiversité)
- Le représentant du MESRS (DG de la Recherche et de l'Innovation),
- Le représentant du MINEDD (DG de l'Environnement),
- 1 représentant du Ministère en charge de l'Agriculture,
- Le représentant de l'Université Nangui Abrogoua (Président de l'UNA)
- Le représentant de l'Université Félix Houphouët Boigny (UFHB),
- Le Directeur du Département Environnement de l'Université Senghor d'Alexandrie

Samedi 12 Novembre 2016 de 13h00 à 14h30

PANEL : Santé et Changement Climatique en Côte d'Ivoire. Organisé par le **Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique (MSHP), Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MINEEDD) et Ministère du Transport.**

Contexte : Dans le cadre des principes directeurs d'adaptation de la Santé aux changements climatiques, la Côte d'Ivoire a initié plusieurs actions. Il s'agit principalement (i) du Plan National d'Adaptation du Secteur de la Santé au changement climatique ; (ii) Etat des initiatives dans le domaine du changement climatique dans les stratégies et politiques de développement en Côte d'Ivoire; (iii) Formation des agents des ministères, de la société civile et des structures techniques sur l'intégration des changements climatiques dans la planification et la budgétisation nationale en Côte d'Ivoire, (iv) Document de politique nationale santé environnement. Malgré ces actions qui se renforcent davantage, il est resté de nombreux défis à relever notamment (i) renforcement de la recherche sur la vulnérabilité de la santé et de l'environnement au changement climatique; (ii) Renforcement de la vigilance et de la surveillance contre la survenue des épidémies et des maladies tropicales endémiques : fièvre ébola, choléra, onchocercose et trypanosomiase;(iii) réduction de la morbidité liée aux changements environnementaux (inondations, sécheresse, pollution des eaux, de l'air et des sols ; gestion écologiquement rationnelle des déchets sanitaires, ménagers et industriels, mesure de la qualité de l'air et santé, (iv) mise en place d'un mécanisme de financement durable capable de soutenir les activités de promotion de l'hygiène et de réduction de l'impact du changement climatique sur la santé publique. L'appui des partenaires a été nécessaire pour conduire les actions santé et changement climatique. La mise en œuvre de la feuille de route de l'accord de Paris avec une prise en compte de la santé environnementale des populations, nous a permis d'élaborer des projets en lien avec l'adaptation de la santé aux changements climatiques. Pour une mise en œuvre efficace de tous ses projets, il est indispensable de bénéficier de l'appui des partenaires techniques et financiers afin de construire une Côte d'Ivoire émergente à l'horizon 2020.

Objectif : Présenter aux différentes partenaires techniques et financiers les initiatives en cours en Côte d'Ivoire en matière de santé et changements climatiques en vue de bénéficier de leur soutien dans la mise en œuvre des projets structurants.

Cinq Intervenants

- Dr. GAGNE Eugénie, Directrice de l'hygiène publique et de santé environnement
- Dr. KOFFI Claude François, chef de service et point focal santé et environnement
- Dr. DJE KOUAKOU Bernard, point focal GIEC Côte d'Ivoire
- Prof. YOBOUE Véronique, spécialiste en pollutions chimiques et santé
- Prof. KOUADIO Georges, Directeur Général de l'Environnement

Dimanche 13 Novembre 2016 de 15h00 à 16h30

REUNION DES MINISTRES EN CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT DE LA CEDEAO et avec le Secrétaire exécutif du Fonds vert pour le Climat organisée par le **Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MINEDD)**.

Contexte : Lors de la COP21 à Paris - Le Bourget, une rencontre des Ministres chargé de l'Environnement de l'espace CEDEAO s'est tenue dans la salle de réunion du stand de la Côte d'Ivoire. Cette réunion a permis d'échanger sur certains points parmi lesquels, l'évolution des négociations, la question de la mobilisation des ressources financières à la disposition des pays en développement, la création d'une organisation ouest-africaine de l'environnement et du développement durable, et le développement des énergies renouvelables. De plus, sur invitation de Monsieur le Ministre de l'Environnement et du Développement Durable de Côte d'Ivoire, lors de la cérémonie de restitution de la participation de la Côte d'Ivoire à la COP21, les Ministres en charge de l'environnement ou leurs représentants ont animé des panels et participé à des rencontres d'échanges à Abidjan. Parmi les points développés au cours de ces panels, figurent les orientations des pays ouest-africains en prélude aux négociations de la COP22 de 2016, les instruments de financement pour la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le climat, le renforcement des capacités, et le développement et le transfert de technologies climatiques. Poursuivant ce cadre naissant d'échanges et de coopération entre les Ministres en charge de l'Environnement de la CEDEAO, une rencontre est prévue durant la COP22 de Marrakech, afin d'aborder certains points spécifiques des changements climatiques, communs à la région ouest-africaine.

Objectif : Cette rencontre a pour objectif de poursuivre les échanges et renforcer la coopération entre les Ministres en charge de l'Environnement de la CEDEAO.

Cinq groupes d'Intervenants

- *Ministres chargé de l'Environnement de l'Espace CEDEAO ;*
- *Hautes personnalités du Fonds Vert pour le Climat (GCF) ;*
- *Représentants de la CEDEAO ;*
- *Points Focaux CCNUCC de la région ouest-africaine ;*
- *Points Focaux GCF de la région ouest-africaine.*

Dimanche 13 Novembre 2016 de 17h00 à 18h30

PANEL : Etat d'avancement de la feuille de route de mise en œuvre des INDC et de l'Accord de Paris sur le Climat. Organisé par le **Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MINEDD)**.

Contexte : La vingt et unième Conférence des Parties (COP 21) sur le climat tenue à Paris en décembre 2015, a abouti à l'adoption, par la Communauté Internationale d'un Accord Universel dit «Accord de Paris sur le Climat». Afin de permettre à toutes les parties prenantes nationales de s'approprier cet Accord, d'une part, et d'en tirer davantage de profits, d'autre part, la Côte d'Ivoire à travers le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable a élaboré, en collaboration avec toutes les parties prenantes, une feuille de route de mise en œuvre des INDC et de l'Accord de Paris sur le Climat. En marge à la 22ème Conférence des Parties sur le Climat, la Côte d'Ivoire entend organiser un « side-event » en vue de présenter à la Communauté Internationale, la feuille de route nationale de mise en œuvre de ses INDC et de l'Accord de Paris sur le Climat.

Objectif : L'objectif de cet évènement est de présenter à la Communauté Internationale, la feuille de route nationale de mise en œuvre des INDC et de l'Accord de Paris sur le Climat en vue de mobiliser suffisamment de ressources pour son opérationnalisation.

Trois Intervenants

- Ministre de l'Environnement et du Développement Durable, Dr. Rémi ALLAH-KOUADIO
- MINEDD (DGE, IGEDD, DLCC, PF CCNUCC, PF Adaptation)
- Un représentant du Ministère du Pétrole et de l'Energie (MPE)
- Un Représentant du PNUD Côte d'Ivoire

Lundi 14 Novembre 2016 de 10h00 à 11h30

CONFERENCE : Lutte contre les changements climatiques en Côte d'Ivoire : rôle des organisations de la société civile. Organisé par **l'Observatoire Ivoirien pour la Gestion Durable des Ressources Naturelles (OIREN).**

Contexte : Les changements climatiques constituent une menace pour l'ensemble de l'humanité et risquent de compromettre tous les efforts de développement des pays africains en particulier. La lutte contre le changement climatique suppose une transformation radicale des modes de développement. Les politiques climatiques doivent par conséquent être construites sur la base d'une évaluation précise des besoins et des marges de manœuvre des pays. Pour ce faire, il est nécessaire de prendre en compte les réalités locales de chaque pays surtout ceux en voie de développement. Les Organisations de la Société Civile (OSC) dont l'action est à la fois complémentaire à l'action des États sont devenues des acteurs importants dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques climatiques. Elles exercent une influence concrète sur l'élaboration, la mise en œuvre et le contrôle des décisions, des accords, des protocoles et des conventions.

Objectif : L'objectif de ce « side-event » en marge de la COP22, est de faire connaître à l'opinion internationale le rôle que jouent les OSC en Côte d'Ivoire dans la lutte contre les changements climatiques. Cette activité de valorisation des activités des OSC, sera aussi l'occasion pour elles de faire un plaidoyer pour la recherche de financement, de partenariat, et d'échanges d'expériences.

Trois Intervenants

- MINEDD (SEP-REDD+)
- Un représentant de la FEREAADD/OIREN-REDD+
- Le Directeur Pays du PNUD de Côte d'Ivoire ou son Représentant

Lundi 14 Novembre 2016 de 13h30 à 15h30

PANEL : La stratégie nationale REDD+ Côte d'Ivoire. Organisé par le **Secrétariat Exécutif Permanent de la REDD+ CI**.

Contexte : La Côte d'Ivoire subit depuis ces dernières décennies les impacts du changement climatiques et cela est dû en majorité aux émissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts en Côte d'Ivoire. En effet, le pays connaît un taux élevé de la déforestation et de la dégradation des forêts. Faces aux enjeux liés à la déforestation et la dégradation de ses forêts, le pays a adhéré au processus international REDD+ dans le cadre de la Convention Cadre des Nation Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) en 2011. Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MINEDD) est chargé de piloter le processus national REDD+, au travers d'une commission nationale REDD+ (CN-REDD+) composé d'un Comité Technique Interministériel et d'un secrétaire Exécutif Permanent (SEP/REDD+). Ainsi pour bénéficier de soutien pour la préparation et à la mise en œuvre de sa stratégie REDD+ le pays le pays est devenue membre de deux plateformes internationales d'appui technique et financier a la REDD+ : le programme ONU-REDD+ (qui est un partenaire (FAO/PNUD/PNUE) et le FCPF (Banque mondiale). De plus, il bénéficie depuis 2013 de l'appui de plusieurs partenaires technique et financier l'Agence Française de Développement(AFD) à travers le contrat de désendettement et Développement (C2D) et la facilité REDD+ de l'Union Européenne et le Gouvernement Ivoirien. Pour inverser la tendance de la déforestation, le pays à élaborer sa stratégie nationale REDD+ basée sur les politiques nationales prévues à cet effet.

Objectif : Ce side-event vise à susciter des investissements pour la mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+.

Quatre Intervenants

- Secrétariat Exécutif Permanent REDD+ Côte d'Ivoire
- SODEFOR
- Mondelez
- PNUD

Lundi 14 Novembre 2016 de 16h30 à 18h00

PANEL : Quelles contributions du secteur agricole à la lutte contre les changements climatiques ?
Organisé par le **Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER)**
et Partenaires

Contexte : Les activités agricoles ont un impact sur l'environnement en général et les ressources naturelles en particuliers. De nombreuses études situent la contribution de ce secteur entre 14 et 25% des émissions globales de gaz à effet de serre. Toutefois, des expériences menées çà et là et notamment en Côte d'Ivoire, montrent que l'agriculture est un secteur important dans la lutte contre les changements climatiques, notamment par sa capacité aussi bien de stockage du carbone dans les organes aériens des plantes que par faculté de séquestration du carbone dans le sol. En plus l'agriculture fournit l'essentiel de la nourriture consommée par les hommes, nécessaires à leur santé et à leur bien-être. Compte tenu de la vulnérabilité et des fonctions majeures de l'agriculture, le Gouvernement et ses partenaires nationaux et internationaux ont associé aux défis de modernisation et de dynamisation de l'agriculture ivoirienne, la problématique de la préservation de l'environnement dans le Programme National d'Investissement Agricole 2012-2015. La mise en œuvre de ce programme a permis d'obtenir des résultats encourageants que l'Etat compte améliorer avec une forte intégration de la lutte contre les changements climatiques dans les mesures, les projets et programmes du PNIA2, dont la formation vient d'être lancée dans le mois d'octobre 2016.

Objectif : Faciliter les échanges d'expériences à travers la présentation des initiatives en matière de RRC et le cadre de planification et d'intégration de l'adaptation aux changements climatiques dans les secteurs vulnérables en Côte d'Ivoire et en Afrique de l'Ouest.

Six Intervenants

- MINADER
- ANADER
- Conseil Café-Cacao
- Conseil Coton-Anarcade
- APROMAC
- AIPH

Mardi 15 Novembre 2016 de 10h00 à 11h30

PANEL : Initiatives 4 pour 1000 comme solution au changement climatique en Côte d'Ivoire. Organisé par le **Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS)**.

Contexte : L'initiative 4 pour 1000, lancée à la COP21 par la France, consiste à fédérer tous les acteurs volontaires du public et du privé (États, collectivités, entreprises, organisations professionnelles, ONG, établissements de la recherche,...) dans le cadre du Plan d'action Lima-Paris. Elle vise à montrer que l'agriculture, et en particulier les sols agricoles, peuvent jouer un rôle crucial pour la sécurité alimentaire et le changement climatique. En s'appuyant sur une documentation scientifique solide, cette initiative invite donc tous les partenaires à faire connaître ou mettre en place les actions concrètes sur le stockage du carbone dans les sols et le type de pratiques pour y parvenir (agro-écologie, agroforesterie, agriculture de conservation, de gestion des paysages...). L'ambition de l'initiative est d'inciter les acteurs à s'engager dans une transition vers une agriculture productive, hautement résiliente, fondée sur une gestion adaptée des terres et des sols, créatrice d'emplois et de revenus et ainsi porteuse de développement durable. 4 ‰ est le taux de croissance annuel du stock de carbone dans les sols qui permettrait de stopper l'augmentation actuelle du CO₂ dans l'atmosphère. Ce taux de croissance n'est pas une cible normative pour chaque pays, mais vise à illustrer qu'une augmentation, même infime, du stock de carbone des sols (agricoles, y compris les prairies et pâtures, et forestiers) est un levier majeur pour participer au respect de l'objectif de long terme de limiter la hausse des températures à +2°C. Au-delà de ce seuil le GIEC indique que les conséquences induites par le changement climatique seraient d'une ampleur significative.

Objectif : Comprendre l'initiative 4 pour 1000 et analyser sa mise en œuvre, par une approche transectorielle (Recherche scientifique, Environnement, Agriculture) pour la sécurité alimentaire et la lutte contre le changement climatique (séquestration de carbone dans les sols des agro écosystèmes, en Côte d'Ivoire).

Huit Intervenants

- Professeur CHOTTE Jean-Luc, Directeur de Recherche de Classe Exceptionnelle à l'IRD, Montpellier (France).
- Le représentant du MESRS (DG de la Recherche et de l'Innovation),
- Le représentant du MINEDD (DG de l'Environnement),
- Le représentant du Ministère en charge de l'Agriculture,
- Le représentant de l'Université NanguiAbrogoua (Président de l'UNA)
- Le représentant de l'Université Félix Houphouët-Boigny (UFHB),
- Le Directeur du Département Environnement de l'Université Senghor d'Alexandrie,
- Le Directeur de l'école doctorale WASCAL (Changement Climatique et Biodiversité)

Mardi 15 Novembre 2016 de 12h30 à 14h00

PANEL : *Projet pilote d'Eco-quartiers dans le District Autonome d'Abidjan. Organisé par le **District Autonome d'Abidjan (DAA)**.*

Contexte : Les villes africaines se caractérisent par une augmentation exponentielle de la population. Le cas d'Abidjan est représentatif. De 300 000 habitants en 1930, la population dépasse 6 millions d'habitants en 2015. Cela a pour conséquence une extension de la superficie urbaine plus rapide que celle des équipements créant ainsi de multiples quartiers informels ou devenus précaires aux conséquences désastreuses pour le cadre de vie.

En conformité avec le dernier Schéma Directeur d'Urbanisme, le District Autonome d'Abidjan (DAA) s'est proposé de rénover les centres urbains en adoptant la démarche de Ville Durable. C'est dans ce contexte que le DAA a bénéficié d'un appui financier du trésor français (FASEP) pour réaliser le volet assainissement, drainage et gestion des déchets. La mairie de Marcory bénéficiaire du projet a contracté avec le cabinet français (Architecture Studio) pour élaborer le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de qualité et penser un schéma d'aménagement d'ensemble donnant lieu à un territoire d'expérimentation emblématique, à la fois innovant, vivant et à vocation mixte (logements, activités économiques, équipements, commerces et services associés).

Objectif : Présenter les résultats de l'étude de l'éco-quartier de Marcory dans le District Autonome d'Abidjan.

Cinq Intervenants

- District Autonome d'Abidjan
- Mairie de Marcory
- Mairie de Cocody
- BURGEAP
- Architecture Studio

Mardi 15 Novembre 2016 de 15h00 à 16h30

PANEL : La politique forestière nationale et la matrice des projets structurants. Organisé par le **Ministère des Eaux et Forêts (MINEF)**.

Contexte : Le Ministère des Eaux et Forêts de Côte d'Ivoire est chargé de la gestion des ressources forestières, fauniques et en eau. A ce titre il est fortement interpellé par la lutte du gouvernement ivoirien contre les changements climatiques. Le couvert forestier ivoirien a souffert d'une dégradation accélérée à partir des années 1970 sous l'effet conjugué de l'expansion des pratiques d'agriculture itinérante sur brûlis, de feux de brousse, d'exploitation forestière de type minier, de création d'infrastructures et d'extension urbaine. Cette situation s'est davantage aggravée avec la crise socio politique que le pays a connue, compromettant ainsi les efforts de réhabilitation des superficies forestières et la conservation de la diversité biologique. Si cette situation persiste, le pays aura perdu ses dernières forêts d'ici une vingtaine d'années. Cette déforestation spectaculaire, source principale d'émission du CO2 contribue à perturber le régime des pluies, limitant la productivité agricole, et créant ainsi un cercle vicieux préoccupant pour l'avenir du secteur agricole que les changements climatiques ne feront qu'aggraver. La faune et les ressources en eau subissent aussi les effets néfastes du changement climatique. En effet, les perturbations observées au niveau des pluies, des durées des saisons affectent considérablement les régimes d'écoulement des fleuves et la recharge des nappes phréatiques, entraînant des problèmes d'approvisionnement en eau dans le District d'Abidjan. Au niveau juridique, la promulgation par le Président de la République en août 2014, de la loi n°2014-427 du 14 juillet 2014 portant Code Forestier, offre de par ses nouvelles dispositions, des possibilités de changements importants avec la reconnaissance du droit de propriété au propriétaire terrien qui dispose de l'arbre naturel dans sa parcelle et la création des «forêts des Communautés rurales». Pour les ressources en eau, la réforme engagée en 1996 a abouti à la promulgation de la loi n°98-755 du 23 décembre 1998 portant Code de l'Eau dont des décrets d'application ont été adoptés ainsi que des documents d'orientation politique pour la mise en œuvre de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE). Quant à la faune, un avant-projet de loi est en cours d'examen en vue d'édicter de nouvelles dispositions légales et réglementaires, pour consolider l'engagement de toutes les parties prenantes nationales et internationales et promouvoir une politique ainsi que des mesures de bonnes pratiques de gestion et d'utilisation de la faune. Cet événement est organisé pour donner aux partenaires internationaux un aperçu des projets initiés par la Côte d'Ivoire dans ses efforts pour la lutte contre les effets du changement climatique.

Objectif : Cette rencontre a pour objectif de présenter aux partenaires techniques et financiers la politique ivoirienne de gestion durable des ressources naturelles forêt, faune et eau, dans ses rapports avec la lutte contre les changements climatiques.

Six Intervenants

- Monsieur le Ministre des Eaux et Forêts
- Dr CISSE Mariame, Directeur de Cabinet Adjoint,
- M. GADJI Joseph, Conseiller Technique chargé des Projets,
- M. SIBAILLY Raymond, Conseiller Technique chargé de la Coopération Internationale,
- Dr. KADIO Adjumane Aimé, Conseiller Technique chargé des Ressources en Eau.
- Lt/Col APATA Yavo Nicolas, Chef de Projet « une Ecole, 5 ha de Forêt ».

Mercredi 16 Novembre 2016 de 09h00 à 11h00

PANEL : Jeunes et femmes : Pivots du développement durable de l'Afrique - Emploi des jeunes et autonomisation des femmes : leurs contributions à la lutte contre les changements climatiques. Organisé par **l'Observatoire Social Internationale (OSI)**.

Contexte : Avec l'accord de Paris conclu en décembre 2015 lors de la COP 21, la communauté internationale a franchi une étape fondamentale vers un développement plus durable. Les engagements pris à cette occasion sont significatifs et produisent déjà des effets, en matière d'investissements internationaux, de priorités stratégiques pour les milieux d'affaires et les grandes entreprises notamment. De nombreux observateurs s'étaient inquiétés que la situation du continent africain ait été insuffisamment pris en compte dans les négociations de Paris. C'est pourquoi la COP 22 qui se tient à Marrakech prendra en compte les enjeux africains du développement durable. Cette nouvelle Conférence des Parties se tient donc dans une double perspective : arrêter des plans d'action assurant la mobilisation de l'ensemble des populations car, pour être atteints, les objectifs de l'accord de Paris supposent des changements de pratiques et de comportements dans la vie courante et l'ensemble des activités humaines ; inscrire les problématiques propres à l'Afrique dans la mise en œuvre de l'accord de Paris. De ce point de vue, l'implication des jeunes et des femmes dans l'atteinte des objectifs du développement durable est essentielle. Les jeunes constituent l'avenir du continent et pour une part croissante celui de l'humanité toute entière car la transition démographique fera rapidement de l'Afrique l'un des continents les plus peuplés de la planète. L'engagement des jeunes africains dans le développement durable constitue autant un impératif économique pour la croissance et l'emploi, qu'un levier qui favorise de nouveaux comportements plus responsables et plus durables. Au Maroc, l'insertion professionnelle des jeunes est le principal défi d'un pays en plein développement qui s'engage sur la voie du développement durable, à travers l'efficacité énergétique et l'investissement dans les énergies renouvelables. En Afrique, les femmes jouent un rôle fondamental, particulièrement dans l'économie de base et l'agriculture vivrière. L'OSI soutient en Côte d'Ivoire des projets innovants d'agriculture vivrière durable et dont les femmes sont les principaux agents et qui permettent un retour à la terre de nombreux jeunes. En Tunisie, les femmes ont joué un rôle capital dans la transition démocratique et continuent d'être un levier puissant pour le développement socio-économique durable. C'est dans cet esprit que l'OSI organise un événement public à Marrakech, en marge de la COP 22

Objectif : Sensibiliser les femmes et les jeunes au développement durable.

Sept Intervenants

- Madame EUPHRASIE KOUASSI YAO, Ministre de la Promotion de La Femme, de la Famille et de la Protection de l'Enfant, Côte d'Ivoire (**à confirmer**)
- Gérard MESTRALLET, Président du Conseil d'Administration ENGIE
Table ronde réunissant plusieurs responsables africains, engagés dans le développement durable dont :
- Solange AMICHIA, Directeur Général Adjoint du Centre de promotion des investissements en Côte d'Ivoire, membre de l'OSI Afrique Subsaharienne (OSI AS), qui s'exprimera sur la mise en œuvre de projets innovants d'agriculture durable et du rôle et l'autonomisation des femmes et des jeunes.
- Maître Donia HEDDA ELLOUZE Avocat à la Cour de cassation de Tunisie, qui s'exprimera sur la thématique « les femmes, pivot des changements socio-économiques en Tunisie »

- *Dominique HERON, Chambre de Commerce Internationale, Président de la Commission Environnement et Energie.*
- *Amine HOMMAN, ENGIE, Directeur Régional Afrique du Nord*
- *Najat MAALLA M'JID, Membre du Conseil National des Droits de l'Homme au Maroc*

Mercredi 16 Novembre 2016 de 15h00 à 16h30

PANEL : Mix énergétique et cadre de mise en œuvre en Côte d'Ivoire. Organisé par le **Ministère du Pétrole et de l'Énergie (MPE)**.

Contexte : en cours d'élaboration

Objectif : Présenter la stratégie énergétique de la Côte d'Ivoire.

Deux Intervenants (à confirmer)

- M. CISSE Sabati, Directeur Général de l'Énergie
- M. TRAORE Amidou, Directeur de Côte d'Ivoire-ENERGIES